

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 2 juin à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, MAURY Jacques, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS EXCUSÉS: BARRERE Etienne, DUPOUY Francis TOUHE-RUMEAU Christian, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika et TRAMONT Jean.

ABSENTS : BATMALE Patrick, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, LABORDE Martine, MESTE Michel, LABEYRIE Nicolas, MONDIN-SEAILLES Christiane.

PROCURATIONS : TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à DUBOS Patrick, CAPERAN Paul a donné procuration à SAINT-MEZARD Guy, CARDONA Alexandre a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL et TRAMONT Jean a donné procuration à SACRE Thierry.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté de Communes de la Ténarèze comme suit pour tenir compte de la nécessité d'embaucher :

- deux instructeurs des autorisations du droit des sols, dans le cadre de la création du Secteur Urbanisme du Service Commun de la Communauté de Communes de la Ténarèze à compter du 15 juin 2015 ;
- un agent administratif pour le pôle administration générale-comptabilité-ressources humaines.

Le 2 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 22 septembre 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **par 37 voix pour et deux abstentions** (Marie-José GOZE et Xavier FERNANDEZ),

DECIDE:

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Chargé de mission	1	35	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des actions du programme de développement de la communauté de communes, - Recherche et suivi des financements, - Participation aux différentes commissions, - Assistance technique aux porteurs de projets et montage de dossiers, - Coordination des réflexions et interventions conduites avec les partenaires. 	CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES
Chargé de mission	1	28	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des actions du programme de développement de la communauté de communes, - Recherche et suivi des financements, - Participation aux différentes commissions, - Assistance technique aux porteurs de projets et montage de dossiers, - Coordination des réflexions et interventions conduites avec les partenaires. 	
Chargé de mission	1	35	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion et l'animation du tourisme fluvestre lié à la navigabilité de la rivière Baïse, -Animation des ports et haltes nautiques situés à Valence-sur-Baïse, Flaran, Condom, et Nérac. 	
Responsable administratif et comptable	1	35	<ul style="list-style-type: none"> - application et gestion, à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, de l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie, - collaboration aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunt, - coopération à la direction générale de la collectivité. 	CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS
Chargé de mission	1	35	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des actions du programme de développement de la communauté de communes, - Recherche et suivi des financements, - Participation aux différentes commissions, - Assistance technique aux porteurs de projets et montage de dossiers, - Coordination des réflexions et interventions conduites avec les partenaires. 	
Instructeur ADS	1	35	<ul style="list-style-type: none"> -Agent du Service Commun secteur urbanisme en charge de l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme. 	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Agent de gestion administrative et comptable	1	35	- Assistance dans la réalisation du travail du service administration générale et comptable, - Aide à la gestion des différents dossiers selon les besoins des services.	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Agent de gestion administrative et comptable	1	20	- Assistance dans la réalisation du travail du service comptable et Ressources humaines.	

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits lors de la prochaine décision modificative aux chapitres du budget principal et du budget annexe du Service Commun prévus à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 8 juin 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC